

Session 2017 - AM - EXAM - PI
Arrêté des membres du Jury

ARRÊTÉ n° 11.SC/2016

portant nomination des membres du jury de **l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial - Session 2017 - par voie de promotion interne**, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

VU le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par l'article 8 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

VU l'arrêté du 27 janvier 2000 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de la promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les collectivités territoriales et établissements publics sollicitant la mise en place de l'examen professionnel d'accès par voie de la promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU l'arrêté d'ouverture en date du 1^{er} août 2016 modifié en date du 30 août 2016, portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial - Session 2017 (promotion interne), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sont désignés en qualité de membres du jury de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial - Session 2017 (promotion interne), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, les personnes figurant sur l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2

La Présidence du jury est confiée à Monsieur Christian NIFOSI.
Est désigné comme remplaçant éventuel du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci,
Monsieur PUIG Louis.

ARTICLE 3

En sus des membres du Jury mentionnés sur le tableau annexé, des correcteurs et/ou examinateurs
seront désignés pour participer avec les membres du Jury, à la correction de l'épreuve écrite et aux
interrogations orales.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé
de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et aux Centres
de Gestion partenaires, affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées Orientales et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.

Perpignan, le 14. 10. 2016

Le Président,

Robert GARRABÉ.



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
14 OCT. 2016
COURRIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte, informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER,
dans un délai de deux mois à compter de sa
transmission au représentant de l'Etat.

ANNEXE

à l'arrêté n°11.SC/2016 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial - Session 2017 - par voie de promotion interne, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Collège des Elus

- **Monsieur Christian NIFOSI - Maire**
- **Monsieur Louis PUIG - Conseiller Municipal**
- **Madame Sylvie VILA - Adjointe Municipale**
- **Madame Huguette PONS - Maire**

Collège des Fonctionnaires

- **Monsieur Christian ESTEVE - Agent de Maîtrise Principal - Représentant de la Catégorie « C » (tirage au sort)**
- **Madame Christelle NOUVEL - Ingénieur Principal**
- **Madame Muriel BAISET - Attaché Principal**
- **Monsieur Stéphane LABORIE - Attaché Principal**

Collège des Personnalités qualifiées

- **Monsieur Stéphane GACHON - Directeur des Services techniques**
- **Madame Laure OLIVE - Directrice Adjointe des Services Techniques**
- **Monsieur Stéphane POURE - Directeur Général des Services Techniques**
- **Madame Josette FABIANI - Retraitée de la Fonction Publique Territoriale**